

	ACIS 1	ACIS 2	ACIS 3	ACIS 4
HOSPITALISATION				
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
Honoraires, chirurgie, anesthésie, obstétrique CAS	100%	100%	200%	300%
Honoraires, chirurgie, anesthésie, obstétrique hors CAS	100%	100%	180%	200%
Forfait journalier hospitalier hors établissements médico-sociaux (1)	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier psychiatrie	100%	100%	100%	100%
Participation assuré actes supérieurs à 120€	18€	18€	18€	18€
Chambre particulière			50€ Illimité chirurgie-médecine / 60J rééducation / 60 J psychiatrie	60€ Illimité chirurgie-médecine / 60J rééducation / 60 J psychiatrie
Frais d'accompagnant hors maternité			45€ par jour	45€ par jour
Transport	100%	100%	100%	100%
SOINS COURANTS				
Consultations, visites généraliste CAS	100%	100%	100%	100%
Consultations, visites généralistes hors CAS	100%	100%	100%	100%
Consultations spécialistes CAS	100%	100%	150%	150%
Consultations spécialistes hors CAS	100%	100%	130%	130%
Auxiliaires médicaux	100%	100%	100%	100%
Pharmacie	100%	100%	100%	100%
Actes cotés en CCAM (Radiographie, échographie, ...) CAS	100%	100%	100%	150%
Actes cotés en CCAM (Radiographie, échographie, ...) hors CAS	100%	100%	100%	130%
Analyses	100%	100%	100%	100%
Cures thermales: honoraires	100%	100%	100% + 100€ Forfait par an et par bénéficiaire	100% + 150€ Forfait par an et par bénéficiaire
APPAREILLAGE ET ACCESSOIRES				
Prothèses auditives, orthopédie, appareillage et accessoires médicaux	100%	100%	150%	150% Forfait supplémentaire annuel prothèses auditives et fauteuil roulant : 250€
DENTAIRE				
Soins dentaires	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaire, inlay core	120%	150%	200%	250%
Orthodontie	130%	200%	250%	300%
Dentaire non remboursé RO (orthodontie, implantologie, prothèse, parodontologie, ...)		100€ par an et par bénéficiaire	200€ par an et par bénéficiaire	300€ par an et par bénéficiaire
OPTIQUE ADULTE Un équipement tous les deux ans et par bénéficiaire (sauf évolution de la vue constatée par un ophtalmologiste ou un opticien)				
Monture	100% + 30€	100% + 40€	100% + 70€	100% + 100€
Verre simple (par verre) - lentilles remboursées	100% + 15€	100% + 20€	100% + 40€	100% + 60€
Verre complexe et très complexe (par verre)	100% + 85€	100% + 85€	100% + 100€	100% + 130€
Lentilles non remboursées et produits d'entretien		50€ par an et par bénéficiaire	100€ par an et par bénéficiaire	150€ par an et par bénéficiaire
Chirurgie correctrice (par œil)			200€ par an et par bénéficiaire	300€ par an et par bénéficiaire
OPTIQUE ENFANT (moins de 18 ans) Un forfait par an et par bénéficiaire				
Monture	100% + 30€	100% + 30€	100% + 40€	100% + 60€
Verre simple (par verre) - lentilles remboursées	100% + 15€	100% + 15€	100% + 20€	100% + 30€
Verre complexe et très complexe (par verre)	100% + 85€	100% + 85€	100% + 85€	100% + 85€
FRAIS D'OBSEQUES Participation aux frais funéraires (à l'exclusion des enfants de moins de 12 ans) - Garantie assurée par HUMAINIS, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité Sociale				
Garantie obsèques	2000€	2000€	2000€	2000€

Le % de remboursement exprimé s'applique sur la base de remboursement (BR), déduction faite du remboursement de la Sécurité Sociale, pour les soins pratiqués dans le cadre du parcours de soins. La périodicité d'utilisation des forfaits exprimés en euros s'apprécie à partir de la première date de soins ou d'achat dans le poste de prestation concerné.

CAS = Contrat d'Accès aux Soins. Il est signé entre l'Assurance Maladie et les praticiens. Lorsqu'un patient consulte un praticien ayant signé le CAS, il sera mieux remboursé des dépassements d'honoraires que pour une consultation hors CAS.

(1) Le forfait journalier n'est pas pris en charge pour les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EPHAD).

Les présentes garanties sont conformes aux dernières dispositions du décret du 18 novembre 2014 sur les contrats responsables.

VOTRE RENFORT BIEN-ETRE VOUS EST OFFERT !

PRESTATION	MONTANT ANNUEL
Médecines douces : ostéopathie, chiropractie, sophrologie, acupuncture	80€
Pharmacie prescrite non remboursée par la Sécurité Sociale	50€
Participation à l'inscription à un club de loisirs ou de sport	70€

Le montant des renforts est annuel et par bénéficiaire

Vos + Carte Blanche et tiers-payant

- **Le tiers-payant généralisé avec votre Carte Blanche.**
- **131 000 professionnels de santé** engagés à respecter des conditions tarifaires fixées pour des prestations de grande qualité.
- **10 000 opticiens** proposant des verres et lentilles 20 à 25% moins chers que les tarifs hors réseau et une réduction de 5% sur l'achat d'une monture.



Frais d'obsèques & garantie orphelin

- Participation aux frais d'obsèques à hauteur de 2 000€ par bénéficiaire de plus de 12 ans et allocation de 560€ versée à chaque enfant ayant-droit à charge au jour du décès de l'adhérent.

Cette prestation est assurée par Humanis Prévoyance, Institution de prévoyance, régie par le Code de la Sécurité Sociale.

Votre espace dédié sur www.solyon-mutuelle.fr

- Consultation de vos décomptes
- Modification de vos informations personnelles (adresse postale, adresse email, téléphone)
- Accès aux coordonnées des professionnels de santé du réseau Carte Blanche pratiquant le tiers-payant
- Informations pratiques santé